

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS  
PARAISSANT A MARTIGNY

## PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an . . . . . fr. 8.—  
Avec „Bulletin officiel“ . . . . . fr. 12.50  
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX n° 58  
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse.

ETRANGER : Un an . . . . . fr. 16.—  
Avec „Bulletin officiel“ . . . . . fr. 21.—  
(Expédition une fois par semaine ensemble)

## TÉLÉPHONES :

RÉDACTION . . . . . 61.031  
ABONNEMENTS ET SECRÉTARIAT . . . . . 61.308  
DU PARTI . . . . . 61.308  
ANNONCES . . . . . 61.252  
A MARTIGNY

ANNONCES (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.

RÉCLAMES (le mm. ligne 2 colonnes/81 mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES  
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux  
n° 500

Régie des Annonces : ORELL FUSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

## Avant et après la Bataille électorale

C'est le rôle des journalistes de chanter la victoire ou de pleurer la défaite à peine la bataille électorale terminée. Avec infiniment de raison on s'est réjoui dans la maison du « Confédéré », le vaillant et très estimé organe du parti radical valaisan. C'est que, personne n'osera le contester, les élections du 7 mars ont été pour celui-ci un succès sans précédent : 32 députés mandatés par environ 9300 électeurs. Et, cependant, l'époque n'est pas lointaine où nous avions de la peine à aligner 6000 radicaux nous donnant droit à 24 députés ! Il ne nous appartenait pas — pour des raisons que chacun comprendra — de souligner ces constatations dans la fièvre de la victoire. Ce n'est donc pas pour en tirer vanité que nous le faisons, aujourd'hui. Non, simplement pour en dégager quelques remarques et une conclusion.

Sans doute la conduite générale du parti conservateur et les regrettables événements qui ont marqué avec une régularité déconcertante les actes de l'administration cantonale ont contribué à ce succès. Mais la marche ascendante et désormais irrésistible de notre parti est avant tout la conséquence de l'attitude nette et ferme qu'il a adoptée depuis tantôt 20 ans ainsi que de son action continue. Ardent et raisonnable à la fois, le parti radical a su concilier une politique de principe avec le souci du réel et du possible.

Il s'est montré invariablement le partisan farouche du maintien de l'ordre dans le respect des libertés publiques, de l'exercice de l'autorité populaire sous l'égide de la Loi et de la Justice ; fidèle à l'égalité devant l'instruction, il n'a cessé de témoigner son attachement fervent à la justice sociale par l'accession du monde du travail à la propriété généralisée. Son mérite est d'avoir discerné que l'intolérance est un mal dont souffre notre canton. Aussi bien, notre parti s'est-il attaché à répandre le bien le plus précieux et sacré du patrimoine moral et intellectuel de la Suisse : la liberté de croyance et de conscience que d'aucuns représentent comme un instrument de combat voire de persécution. Ineptie. Car ce principe qui est d'ailleurs le fondement de la démocratie n'est rien d'autre que le droit de chacun d'avoir une religion ou une opinion politique et de la pratiquer suivant sa conviction. Pour nous, cette liberté assure le droit de chacun d'obéir à sa conscience. Le courage des radicaux valaisans a été récompensé par l'élection de leur candidat au Conseil d'Etat lequel, pour avoir pratiqué avec une indépendance souverainement démocratique, la liberté de conscience, fut violemment pris à partie par un clan puissant du parti conservateur.

Durant les 4 années qui viennent de s'écouler, notre parti aurait pu — c'était son droit — se confiner dans un rôle d'opposition et ainsi susciter les

plus graves ennuis et difficultés au Gouvernement et à la majorité. Sans doute, ainsi que nous le commandait notre devoir et à peine d'être accusés de complicité, nous avons émis des critiques, parfois même vives, nous avons dénoncé des abus et des incorrections. Cela nous a valu de la défiance, de l'hostilité, de la haine. Il ne demeure pas moins que nous avons eu raison, cent fois raison. Les événements l'ont démontré.

Mais, ce ne fut là qu'une faible partie de l'activité du parti radical. Ses représentants au Grand Conseil ont su en outre faire œuvre constructive. Ils n'ont pas hésité à contribuer à l'élaboration des lois qui leur paraissaient nécessaires au pays en prenant l'initiative par le moyen de motions ou postulats, en améliorant les projets en discussion par des amendements et finalement en les faisant adopter par le peuple.

Le plus grand service qu'ils ont rendu au canton, c'est en imposant à la majorité, par leur savoir-faire, leurs compétences et leur volonté tenace, l'effort de redressement financier en voie de réalisation.

C'est tout cela qui a conquis à notre parti la sympathie, l'estime et la force morale dont le succès du 7 mars est l'expression concrète.

La nouvelle législature se déroulera sous le signe de la reprise de la collaboration radicale au Conseil d'Etat. Chacun comprendra que nous n'en puissions rien dire actuellement. Elle sera avant tout ce que seront l'esprit du Gouvernement et les membres qui le composent. Leur tâche est immense et grandes seront les difficultés. Nous avons, pour notre part, pleine confiance en notre représentant, M. le conseiller d'Etat Albano Fama, dont le bon sens, l'expérience et la droiture impeccable sont unanimement reconnus. Ceux qui ont été ses collègues au Grand Conseil admettront sûrement qu'il est difficile de rencontrer un homme plus ferme, plus courageux et plus lucide.

Voilà pour les remarques annoncées au début de cet article.

La conclusion ? La voici : le parti radical vient de franchir une étape sur la longue route de la victoire finale. Une courte halte et voici déjà un nouveau départ. Au cours de la nouvelle étape, nous devons continuer à pratiquer une politique de plein air et de plein jour. C'est d'ailleurs la seule que le peuple aime et comprend, car en lui parlant à voix haute et claire, il sait que l'on ne peut le bercer d'illusions. D'autre part, s'il est vrai que la vérité ne s'impose pas par la violence, qu'elle adore faire tranquillement son chemin, le parti radical a néanmoins le devoir de savoir vouloir et de vouloir fortement.

C. CRITTIN,  
président du parti radical valaisan.

## Politique économique romande

Les manifestations des radicaux et des libéraux de la Suisse romande relativement à la politique financière de la Confédération ont trouvé leur répercussion dans une déclaration des Chambres de commerce romandes. Celle-ci n'est pas une simple protestation platonique, puisqu'elle prétend exercer une influence sur les délibérations des Chambres fédérales. Les arguments contenus dans cet appel n'ont pas de prétention à la nouveauté, mais ils résumant tout ce qui, non seulement en Suisse romande, mais aussi dans les milieux économiques divers du pays entier, est réclamé en faveur d'une adaptation de l'économie nationale aux conditions telles que les a créées la dévaluation de notre monnaie.

Le cri d'alarme des Chambres de commerce romandes ne renferme cependant rien au sujet de l'assainissement des Chemins de fer fédéraux, lequel avait fait l'objet, ces derniers temps, des revendications les plus pressantes du Vorort des associations suisses du commerce et de l'industrie. Il ne peut être qu'agréable et utile à l'autorité fédérale que la Suisse romande réclame une politique économique susceptible de redonner plus d'importance et de place à l'initiative privée.

On peut toutefois objecter à cette manifestation récente que le Conseil fédéral est précisément en plein travail de réorganisation de notre politique économique, et qu'un groupe de spécialistes a déjà exprimé d'importantes remarques et de judicieux préavis. Dans peu de temps, en tout cas, on aura

connaissance du programme économique du Conseil fédéral, et la nouvelle politique économique pourra être soumise à la discussion publique.

Le secrétaire de l'Union syndicale suisse a déclaré qu'il s'agissait de trouver enfin un système économique qui assure un maximum de collaboration pratique entre tous les membres de la collectivité. S'il en est vraiment ainsi dans la pratique, et non pas en théorie seulement, on ne peut que s'en réjouir sincèrement.

La manifestation de la Suisse romande présente aussi l'avantage qu'elle est inspirée par le souci de redonner à notre pays toutes ses capacités de concurrence, depuis la dévaluation. Il ne pourrait résulter que des avantages pour notre économie nationale si toutes les tendances de la politique économique et sociale du pays avaient le même but. Notre économie trouverait bien par elle-même sa propre voie si la politique n'intervenait pas continuellement.

La politique, à l'avenir, doit en tout cas se mouvoir dans un juste milieu, et c'est celui-là même qu'a toujours préconisé la politique économique du parti radical-démocratique. Dans un pays qui accuse des conceptions économiques aussi opposées les unes aux autres, comme c'est le cas de la Suisse, aucune politique de déflation économique ne peut être appliquée, à la longue, sans une compensation raisonnable des intérêts divers en présence. Il est fort heureux que ce point de vue soit aussi

## Lettre de Berne

## Les travaux parlementaires

(De notre correspondant particulier)

Décidément, cette session de mars n'était pas destinée à laisser dans nos annales parlementaires une trace ineffaçable. Demain, plus personne ne pensera aux propos oiseux, oléagineux ou faussement indignés qui auront retenti sous la Coupole indifférente.

A propos du cas A. Prato, ce journaliste privé de papiers qui ne faisait aucun mystère de ses sentiments à l'égard de son ancienne patrie italienne et des dictatures blanches en général, et auquel le Conseil fédéral a retiré son permis de séjour sur tout le territoire de la Confédération, M. Nicole développa lundi soir une interpellation vouée d'avance au total insuccès. Il y a belle lurette que nous ne tolérons pas la liberté de pensée et de presse à l'égard de ceux des réfugiés politiques qui « abusent » de l'hospitalité que nous leur offrons pour vitupérer leurs anciennes patries. Ils compromettent, affirme M. Motta — et ce avec d'autant plus de chaleur qu'il s'agit dans le cas particulier de l'Italie fasciste et de l'Allemagne hitlérienne — la sécurité du pays et menacent de brouiller les bons rapports que nous entretenons avec les pays voisins. M. Nicole, bien entendu, ne pouvait se déclarer satisfait d'une légitimation du cas A. Prato liquidé selon les formes que l'on sait.

Pauvre exilé ! Certes, il a manqué de tact, disons plus exactement de prudence, dans un pays dont la politique extérieure est dirigée par un homme si minutieusement attentif à ne causer aucune peine — même légère — aux despotes qui sévissent dans les Etats totalitaires d'alentour. Il sera peut-être permis de penser que dans la plus vieille démocratie du monde, on aurait pu, avant de priver ce banni de l'hospitalité helvétique, essayer de le convaincre une fois de plus de la nécessité d'agir avec plus de circonspection. Nous vivons une période de réalisme où il importe de ne pas méconter les puissants du jour, dussent leurs doctrines et leurs procédés de gouvernement dégoûter jusqu'à la nausée les civilisés, respectueux de la dignité humaine et de la liberté de conscience.

Le lendemain, scénario analogue à propos du discours de M. Musy pour réclamer la suppression du communisme en Suisse. On conviendra que l'ancien argentier fédéral, qui se trouve actuellement dans la situation la plus équivoque, complètement démentisé au parlement, suspecté par ses coreligionnaires politiques, qui souffrent malaisément de le voir flirter avec toutes les « cliques » de l'extrême-droite, se démène dans une situation particulièrement déconcertante. Voilà un homme qui réclame la suppression du communisme au nom des principes démocratiques. Comment, alors, explique-t-il ses accointances avec les sectaires qui, dans le sillage des Géo, Henne et consorts, affirment à journées faites leur farouche résolution de détruire le régime ? Si les ennemis de nos institutions doivent disparaître ou, en tout cas, être mis hors d'état de nuire, pourquoi accepter le patronage de ces organisations fascistes et frontistes, qui n'ont jamais dissimulé leur haine inexpiable (et d'ailleurs grotesque) de toute institution démocratique ?

Mystère ! Mais ces équivoques ne laissent pas de ternir singulièrement l'éclat de l'étoile Musy et on s'en aperçut une fois de plus lors de cette interpellation. M. Musy eut le tort de réserver tous ses

anathèmes et toutes ses malédictions pour les extrémistes de gauche. On le conçoit, puisqu'il ne dédaigne pas de servir de Mentor à leurs adversaires blancs. Mais cette manière d'objectivité a fort mauvaise presse sous la Coupole. M. Musy eut le tort, encore, de prendre ses auditeurs pour une bande d'ignorants et de leur ressasser une foule de citations, qui ne prouvent que ce qu'elles veulent bien prouver. A deux reprises, il dut être interrompu par son ami M. Troillet, qui le supplia d'abréger. Ce n'est pas ainsi qu'on électrise un Parlement.

L'ex-communiste Bringolf, rentré dans le giron de la IIe Internationale, opposa au dossier Musy contre le communisme et ses dangers son propre dossier contre le régime national-socialiste et les périls qu'il comporte pour notre intégrité territoriale et spirituelle. En toute objectivité, on doit reconnaître que le réquisitoire du transfuge moscovite n'était pas dénué de fondement. Certaine documentation étalée par le sieur Bringolf parut impressionner une bonne partie de la salle. En somme, la thèse impartiale revient à ceci : devons-nous continuer à tolérer chez nous les manœuvres souterraines ou manifestes qui tendent à miner notre esprit civique, à désagréger le sentiment national et à renverser, quand le travail de sape sera suffisamment avancé, l'édifice constitutionnel dont la Suisse s'enorgueillit à juste titre ?

Nul doute que M. Musy aurait remporté un succès beaucoup plus consistant et beaucoup plus légitime si, au lieu de ne s'en prendre qu'aux seuls extrémistes de gauche, lui qui n'a que complaisances et amabilités pour leurs frères d'extrême-droite, il avait placé le problème sur son véritable terrain et réclamer des mesures énergiques contre tous les ennemis déclarés de notre régime démocratique.

M. le conseiller fédéral Baumann, nullement pressé de satisfaire deux antagonistes à ceillères, a préféré ajourner sa réponse à la session de juin. On peut prévoir qu'il renverra dos à dos les plaignants, en affirmant la volonté du peuple suisse et de son gouvernement de ne plus permettre qu'on cherche à attenter à la sécurité de l'Etat et aux libertés séculaires des citoyens.

\*\*\*

Le Parlement consacra de longs débats à l'éternel problème de l'action de soutien du prix du lait et aux graves abus que l'intervention financière fédérale a provoqués dans la répartition de la manne centrale. On cite des cas réellement scandaleux, notamment celui de cette entreprise de concentration laitière, qui aurait touché une subvention de 100.000 fr. induement, grâce à des jongleries d'écriture. Il y aurait plus de 200 cas à régler conformément aux règles strictes de l'honnêteté.

Incidents regrettables, qui font une fois de plus toucher du doigt les inconvénients de l'Etat-providence et de l'Etat pourvoyeur de l'économie privée et de l'industrie laitière... Chacun fut donc soulagé d'entendre M. le conseiller fédéral Obrecht, après M. Quartenoud, déclarer que nos producteurs de lait pourraient, d'ici deux ans, se passer de l'aide financière de la Confédération.

Ah ! si l'on s'était montré aussi généreux et empressé à l'égard des viticulteurs !! P.

## Trafic téléphonique

La fréquentation des stations d'hiver de l'Oberland bernois, des Grisons, de la Suisse centrale, des Alpes vaudoises et valaisannes a provoqué une affluence exceptionnelle du trafic téléphonique. La plupart des stations d'altitude accusent, pour le mois de février, une augmentation de trafic de 20 à 60 % par rapport à la période correspondante de l'année dernière. Le trafic international a été tout particulièrement intense ; il a augmenté dans certains cas, de plus de 100 %.

## Une empoisonneuse

Le tribunal correctionnel de Lucerne a condamné à la réclusion perpétuelle pour meurtre, une femme de 48 ans, accusée d'avoir tué son mari, F. Kœchli, 44 ans, journaliste. Le médecin qui avait des doutes fit l'autopsie qui révéla que les viscères de Kœchli contenaient de 1,5 à 3/10 de milligramme d'arsenic. La femme a avoué son crime. La seule explication qu'elle donna de son acte fut qu'elle toucherait ainsi un héritage de 12.000 fr.

P. R.-D.

## La monstrueuse alternative

Comme on pouvait le prévoir, les élections au Conseil d'Etat ont eu lieu dans une atmosphère orageuse.

Après huit ans de lutte, il était impossible aux magistrats au pouvoir de se réconcilier sans autre, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'ils n'avaient rien caché de leurs divisions, de leurs démêlés personnels, de leur animosité réciproque.

Ensuite et surtout, parce que le peuple exigeait impérieusement un changement de régime, et qu'il sait parler en maître à l'heure où l'on voudrait qu'il se comportât en valet.

Ce que fut la période électorale, on l'a vu : dans le Valais romand la tension Troillet-Pitteloud s'accroissait pendant qu'une guerre au couteau éclatait dans le Haut-Valais.

La collaboration qui semblait perdue aboutit cependant comme un coup de théâtre et l'on aurait dit que les événements guidaient, une fois de plus les hommes.

Le bon sens populaire a créé un dicton qui pour être un peu brutal n'en est pas moins de circonstance aujourd'hui :

On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. Au cours de la bataille il y eut des victimes.

M. Escher, qui joua un jeu trop serré, faillit se compromettre en se portant candidat au Gouvernement, et sans des amis sûrs peut-être aurait-il cédé aux sollicitations de ceux qui l'étaient moins et qui l'engageaient dans une aventure épineuse.

Un fait est certain : M. Escher a définitivement abandonné son portefeuille et l'on ne saura probablement jamais si son intention secrète était bien de se retirer sous sa tente.

Il y a environ un mois, M. Pitteloud, combattu par les principaux dirigeants du parti conservateur, menacé farouchement par M. Troillet, lâché par le directeur, était considéré comme perdu.

C'est lui qu'on voulait écarter du pouvoir, et ce fut M. Lorétan qui tomba, car la fortune a ses caprices. Nous n'accablerons pas le vaincu.

Par son désistement final il a témoigné d'un certain courage et son cas soulève une fois de plus un délicat problème :

Celui de la situation des conseillers d'Etat. Jadis — avant l'avènement de M. Troillet — ces magistrats étaient assurés d'une carrière heureuse et longue et ils n'avaient pas à redouter un départ brusqué. Mais ils ne jouissent plus actuellement de la même sécurité.

Nommés aujourd'hui, ils ne sauraient affirmer que dans quatre ans ils seront maintenus à leur poste et de perpétuels dangers les menacent :

Il suffit d'un désaveu des comités, d'une intrigue ou d'un coup d'éclat et les voilà à la merci de la défaveur du corps électoral.

M. Lorétan en fait la cruelle expérience après M. Burgener et plusieurs personnalités.

Dans ces conditions, on écarte automatiquement du pouvoir des gens dont la vie est assurée et qui ne voudraient pas courir un risque en abandonnant une profession de tout repos pour une autre où les honneurs ont leurs revers et leurs amertumes. S'il fut un temps où l'on entraînait au Conseil d'Etat par intérêt ou par ambition, il est passé, et MM. Fama, de Chastonay, Anthamatten ont obéi surtout à des sentiments de patriotisme en acceptant de siéger à la Planta, dans une période incertaine et agitée.

Les conseillers d'Etat du Valais ont des honneurs modestes si l'on veut bien considérer objectivement leurs responsabilités et leurs charges.

Au surplus, s'ils sont contraints soudainement d'abandonner leurs fonctions, les difficultés les guettent quand ce n'est pas la misère et le découragement. Certains cas douloureux sont trop présents à tous les esprits pour qu'il soit opportun de les évoquer.

Dès lors la question qui se pose est la suivante : Faut-il considérer avant tout l'intérêt du magistrat et de sa famille et tâcher de le sauver quand il devient impopulaire ou doit-on le sacrifier délibérément sans plus s'inquiéter de lui ?

Disons immédiatement que cette alternative où le peuple est placé de se montrer ou trop cruel ou trop indulgent nous paraît simplement monstrueuse. Un seul intérêt doit primer tous les autres : celui du pays.

Les citoyens n'ont pas le droit de maintenir au Gouvernement tel ou tel magistrat parce qu'il a personnellement besoin de sa place et en l'évincant quand il devient indésirable, ils ne font qu'accomplir un rigoureux devoir de conscience.

Néanmoins, le moment ne serait-il pas venu de rendre enfin leur tâche un peu plus humaine ?

Ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'on jette à la rue un homme en sachant qu'il en souffrira peut-être affreusement lui et les siens.

On a beau se répéter que la chose publique l'exige, on éprouve une peine à l'abandonner à son sort, et un malaise.

Les politiciens ont pensé détourner la difficulté en accordant parfois une sinécure au magistrat évincé. Par désir de compensation, on le nommera juge, administrateur ou même on l'élèvera sur le plan fédéral à un poste en vue.

Or, cela nous paraît profondément illogique. Il ne faudrait pas tout de même, aussitôt qu'une personnalité n'a plus la confiance et l'attachement du canton, l'envoyer le représenter à Lausanne ou à Berne !

On a trop tendance à caser les gens au petit bonheur ou au petit malheur, pour les dédommager d'un mauvais coup du sort, alors qu'il ne faudrait considérer que leurs qualités et leurs mérites.

Le seul moyen de sortir de là en sauvegardant

## Un grand procès au Tribunal de Martigny

### L'affaire de la fabrique de socques

La fabrique de socques de Martigny, qui occupait une quarantaine d'ouvriers et d'employés, dont plusieurs étaient actionnaires de cette société anonyme, traversait depuis longtemps une période difficile. Les administrateurs se rendirent compte, un jour, que les chiffres d'inventaire apparaissaient comme excessifs. Deux contremaîtres furent chargés de faire un contre inventaire à l'insu du directeur. Ce fut concluant : il n'y avait pas le quart des marchandises indiquées.

Interrogé, M. le directeur Ernest Muller avoua qu'il s'était rendu coupable, en effet, de multiples falsifications, avec la collaboration du comptable de la maison, M. Charles Monnin. S'il avait commis son acte, ajoutait-il, c'était uniquement pour permettre à la société qui n'était pas viable de continuer son activité.

M. Monnin, de son côté, déclara qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres de son directeur, sans chercher à en déterminer les causes.

M. Muller supplia les membres de lui accorder un délai pendant lequel il tenterait de récupérer le montant de ses détournements en empruntant de l'argent à des parents qu'il avait en Suisse allemande. Mais cette démarche n'eut pas le résultat qu'il escomptait et au mois de février 1936 la société chargeait Me Edmond Gay, avocat à Sion, de déposer une plainte pénale contre M. Muller.

Immédiatement arrêté, l'ancien directeur fut conduit au pénitencier de Sion, où depuis un an il est en prison préventive.

#### Le rapport de l'expertise

Aussitôt que la justice fut saisie de ce procès, on chargea un expert comptable de Lausanne — M. Bernard Amstutz — de présenter un rapport sur les actes délictueux. L'expert démontra que les falsifications remontaient à quelcun huit ans et, confinant spécialement ses recherches à l'époque comprise entre 1932 et 1936, il détermina que le montant de l'inventaire avait été gonflé irrégulièrement, les bilans et les comptes truqués avec beaucoup d'astuce et d'habileté. Le rapport de l'expert qui renferme la matière de tout un volume est extrêmement précis et fouillé. Il n'a pas permis d'établir où ont passé les fonds détournés, à l'exception de deux montants de 8.000 et de 1000 fr. connus.

#### Un capital volatilisé

A la suite de ces opérations le capital social de la société qui était de 160.000 fr., a été anéanti. Le compte débiteur en banque a passé de 140.000 fr. à 300.000 francs et le capital obligatoire constitué est de 80.000 francs. En bref, si les pertes s'élèvent à près de 540.000 francs, il faut calculer que sur cette somme 240.000 fr. ont été engloutis par la faute du directeur. Pour le reste, on peut admettre que la société, qui par la suite a demandé un concordat, se trouvait dans une situation fâcheuse.

Le scandale entraîna fatalement la fermeture de la fabrique de socques : 35 ouvriers furent mis à la rue.

#### L'AUDIENCE

Le Tribunal d'arrondissement s'est réuni jeudi à Martigny. Il était composé de MM. Troillet, qui présidait, assisté de MM. Gard et de Werra, présidents des Tribunaux d'Entremont et Monthey.

M. Edouard Coquoz représentait le ministère public ; M. Edmond Gay, les plaignants ; M. Leuzinger défendait Muller, et M. Duperrier, du barreau de Genève, Monnin.

Comme d'habitude, la séance commence par la fastidieuse lecture des pièces du dossier, interrogatoire, témoignages, etc.

Il est 11 h. 15 quand la parole est donnée au rapporteur pour ses conclusions ; il fait tout d'abord l'historique de la maison Grandmoulin, Bochatay et Cie, depuis que Muller en est devenu directeur, rappelle la découverte des opérations délictueuses, les aveux des intéressés.

M. Monnin avait offert de verser 25.000 francs pour arrêter la plainte ; la Société lui avait accordé un répit pour trouver les fonds, mais il ne put y parvenir.

Bientôt plainte fut déposée et le directeur arrêté, en plein Carnaval 1936.

M. l'avocat Coquoz rappelle l'opinion de l'expert Amstutz, qualifiant les inculpés de « véritables spécialistes dans l'art de tromper ».

Le but poursuivi par Muller était de masquer la situation déficitaire de la Société pour conserver sa place. A noter qu'il a touché des tantièmes sur un bénéfice qui n'existait pas.

Il retient donc contre Muller la préventive de

d'une part la liberté du peuple et de l'autre les intérêts de ses dirigeants, serait d'accorder aux conseillers d'Etat une retraite en rapport avec les années de service.

Cette idée a été défendue à maintes reprises dans la presse et nous croyons nous souvenir que M. Haegler s'en était montré un chaud partisan.

Le cas Walpen l'avait remise un instant d'actualité quand il s'était agi de voter une pension à sa famille et celui de M. de Cocatrix ne fit qu'en accentuer l'importance et l'urgence.

Mais tout était retombé bientôt dans l'indifférence et l'oubli.

C'est le moment de réagir : Tant que ce projet ne sera pas réalisé, nous nous trouverons dans la pénible obligation de commettre une injustice à coup sûr :

Ou envers le pays ou envers des hommes.

A. M.

faux, usage de faux en écriture commerciale et de détournements d'une somme de 8291 francs.

Il examine ensuite le cas de Monnin. Après avoir constaté que Muller n'aurait pu falsifier la comptabilité sans la collaboration de Monnin, il estime qu'il est ou co-auteur ou complice du délit.

Il croit toutefois qu'il doit bénéficier des circonstances très atténuantes, parce qu'il ne paraît pas avoir été au courant de la situation de la Sté, puisque quelques jours avant la débâcle il avait emprunté 3000 francs pour verser dans la caisse.

Le ministère public requiert donc contre Muller :

18 mois de prison sous déduction de la préventive ; contre Monnin, accusé de complicité, 500 fr. d'amende.

En ce qui concerne la demande de la partie civile, il propose de condamner Muller à rembourser 80.000 fr., Monnin étant solidairement responsable avec lui d'une somme de 7290 fr.

1/4 des frais à la charge de Monnin, 3/4 à la charge de Muller.

C'est à M. Edmond Gay, le nouveau député de Sion, qu'incombe la tâche d'intervenir au nom de la partie civile. Il le fait avec tact et éloquence, basant ses arguments sur des preuves irréfutables. Il veut surtout mettre au point différents faits déformés à dessein par les intéressés.

Il relève que les agissements délictueux qui amènent à la barre les deux inculpés ont mis sur le pavé 35 familles et nuit à la renommée de Martigny.

Il dénonce l'attitude de Muller qui, après avoir fait des aveux, s'est réfugié dans un mutisme persistant, se refusant à dire où les sommes avaient disparu.

Quant à Monnin, il l'estime coupable lui aussi qui a reconnu par écrit avoir collaboré à la fabrication des faux. Il se réfugie aujourd'hui derrière son directeur ; il aurait dû pourtant se rendre compte, parce qu'il est intelligent, qu'il commettait des actes délictueux.

Il conclut son exposé en réclamant la réparation du préjudice matériel causé à la maison Grandmoulin, Bochatay et Cie.

A la reprise de l'audience, à 14 h. 30, le public déjà nombreux le matin a augmenté ; la salle est pleine, il fait une chaleur étouffante et les juges restent impassibles sur leur fauteuil.

L'avocat de Monnin, M. Duperrier, fait excellente impression ; mais on sent qu'il a plus l'habitude de plaider devant un jury que devant des juges professionnels. Il cherche visiblement à attendrir ceux dont dépend le sort de son client, en parlant de sa famille.

Pour lui, Monnin est une victime ; les actes qu'il a commis l'ont été par ordre d'un chef en lequel il avait confiance. Il n'a du reste retiré aucun avantage de ces opérations ; il a souffert pendant un an des présomptions dressées contre lui.

En conclusion, Me Duperrier réclame l'acquiescement de son client.

On attendait avec impatience la plaidoirie de Me Leuzinger, le mordant avocat séduisant, pour Muller. Sans vouloir contester la matérialité des faits, il cherche à démontrer que son client n'a été guidé que par l'intérêt de la maison qu'il dirigeait.

Il a été établi qu'il était grand travailleur, bon organisateur et honnête. Il a toujours cru à une crise passagère et espérait sortir de l'impasse.

#### Un incident

Comme M. Leuzinger prend à partie le Conseil d'administration, auquel il reproche de ne pas avoir suffisamment contrôlé et surveillé son personnel, un des administrateurs présent proteste ; le défenseur de Muller insiste et par deux fois se fait traiter de menteur.

Le président interviendra-t-il ? Non. La justice ne s'est pas émue.

En terminant, la défense conclut aussi à la libération de son client.

En seconde parole, le rapporteur maintient ses conclusions, Me Gay riposte adroitement aux avocats adverses et proteste contre les insinuations lancées contre les organes de la Société.

M. Leuzinger réplique vertement et les débats sont clos.

Le jugement sera rendu lundi 22 mars, à 15 h. La foule s'écoule lentement ; M. Muller repart pour Sion, accompagné par un gendarme.

Lorsque M. Monnin sort ent compagnie de son défenseur, il est gratifié d'épithètes peu flatteuses. Il passe.

Une part du public n'a pas compris la mansuétude de l'accusation.

Mr.

## Le groupe libéral-radical au Grand Conseil

Ensuite des dernières élections, le groupe libéral-radical du Grand Conseil est composé comme suit :

#### District de Monthey

Députés : MM. Maurice Delacoste, Monthey ; Joseph Maxit, Monthey ; Emmanuel Defago (jusqu'ici suppléant), Champéry ; Alfred Pot, Vouvry.

Suppléants : MM. Raoul Duchoud, St-Gingolph (nouveau) ; Auguste Borgeaud, Vionnaz (nouveau) ; Pierre de Lavallaz, Collombey (nouveau) ; Joseph Martin, Monthey (nouveau).

#### District de St-Maurice

Députés : MM. Joseph Coquoz, Salvan (nouveau) ; Edmond Ribordy, St-Maurice.

Suppléants : MM. Jordan Henri (nouveau) ; Coquoz Ernest, Evionnaz.

#### District de Martigny

Députés : MM. Marc Morand, Martigny-Ville ; Albano Fama, Saxon ; Jules Couchepin, Martigny-Bourg ; Henri Desfayes, Leytron ; Octave Giroud, Charrat ; Adrien Vérolet, Fully ; Benjamin Meizoz, Riddes.

Suppléants : Jules Luisier, Fully ; Henri Chappot, La Bâtiaz ; André Desfayes, Martigny-Ville (nouveau) ; Ernest Monnet, Isérables ; Camille Gay-Crosier, Trient ; Pierre Saudan, Martigny-Croix ; Joseph Fumeaux, Saillon (nouveau).

#### District d'Entremont

Députés : MM. Paul Troillet, Orsières ; Joseph Besse, Sembrancher.

Suppléants : MM. Meilland Amédée, Liddes ; Balley Henri, Bourg St-Pierre (nouveau).

Liste radicale-socialiste, suppléant : M. Edouard Filliez, Bagnes (nouveau).

#### District de Conthey

Députés : MM. Camille Crittin, pour Chamoson ; Lucien Lathion, pour Nendaz ; Emile Germanier, pour Conthey ; Francis Germanier, pour Vétroz (nouveau).

Suppléants : MM. Félicien Claivaz, pour Nendaz ; Tobie Vergères, pour Conthey (nouveau) ; Paul Boven, pour Chamoson ; Roger Delaloye, pour Ardon (nouveau).

#### District de Sion

Députés : MM. René Spahr, Sion ; Edmond Gay, Sion (nouveau) ; Edouard Beytrison, Salins (nouveau) ; Juste Andreoli, Sion (nouveau).

Suppléants : MM. Jean-Baptiste Mabillard, Grimisuat ; Eugène Morath, Bramois (nouveau).

#### District d'Hérens

Députés : MM. Henri Spahr, Evolène ; Edouard Rudaz, Vex (nouveau).

Suppléants : Joseph Dayer, Hérémece (nouveau) ; Henri Favre, St-Martin (nouveau).

#### District de Sierre

Députés : MM. Marcel Gard, Sierre ; Maurice Bonvin, Sierre ; Emile Haldi, Sierre ; Joseph Métrailler, Glarey (nouveau) ; Ernest Viscolo-Duc, Montana (nouveau) ; Oscar Tissières, St-Léonard (nouveau).

Suppléants : MM. Emile Devanthéry, Vissoie (nouveau) ; Aristide Ballestraz, Grône (nouveau) ; Jules Papon, Sierre (nouveau) ; Alfred Favre, Camille Bruttin et Oswald Mathieu (nouveaux).

Il y a donc 10 députés et 19 suppléants nouveaux.

## Loterie de l'Hôpital de Monthey

(Comm.) Le Comité de la loterie a dû ajourner le tirage prévu primitivement au 13 mars, pour le fixer irrévocablement au 14 juin prochain.

Les organisateurs se sont trouvés dans l'obligation de différer de quelque temps ce tirage, s'étant trouvés en face de divers facteurs, les uns imprévus, les autres dont ils ne pouvaient pas ne pas tenir compte.

La situation géographique du Valais, avec ses montagnes et ses vallées, ses villages éloignés et d'accès difficile dans lesquels plus de 300 dépôts de vente avaient été organisés, n'ont pas permis de faire la levée et le contrôle de tous ces dépôts pour le 13 mars ; les conditions atmosphériques de ces derniers jours ayant rendu cette tâche plus ardue.

D'autre part, les billets n'ayant pas été vendus dans leur totalité et ne voulant pas, fait qui s'est produit dernièrement dans une autre loterie, que le gros lot reste parmi les billets invendus, car le but d'une loterie est de faire sortir et de payer les lots prévus au plan, le Comité préfère attendre le placement complet avant de procéder au tirage.

Etant donné ce qui précède, la vente des billets continuera encore pendant quelque temps, mais afin d'écouler le plus rapidement possible le stock restant, il sera possible dès maintenant d'obtenir officiellement, en dehors des billets complets, des quarts et des demis billets, facilité qui permettra aux bourses modestes de contribuer à faire le geste qui s'impose en faveur d'une œuvre de charité et de bonté, œuvre accessible à tous les pauvres, véritable Hôtel-Dieu où la souffrance est consolée et les plaies pansées par de bonnes Soeurs, symbole du sacrifice et du dévouement.

Toutes les commandes de billets ou fractions de billets peuvent être adressées contre remboursement au bureau de la loterie de l'Hôpital de Monthey ou contre versement au compte de chèque postal de la loterie No II c. 695. Prix du billet entier, fr. 20.— ; quart de billet fr. 5.30 ; demi billet, fr. 10.30.

La Commission de l'Hôpital-Infirmerie du district de Monthey.

**Aux députés radicaux.** — Le groupe libéral-radical du Grand Conseil est convoqué pour lundi 22 mars, à 9 heures très précises, au Café Industriel, à Sion, salle du 1er étage.

Ordre du jour de la session constitutive ; présence indispensable.

**Charrat — Grands bals.** — (Comm.) La fanfare l'Indépendante et la Sté de gymnastique Helvétia de Charrat organisent le jour de la St-Joseph et dimanche 21 mars de grands bals dans la salle de gymnastique. Avis aux amateurs.

**Office social.** — Cherchent des places : ouvriers et domestiques de campagne, mécaniciens, chauffeurs, employés de bureau, d'hôtel, cuisiniers, filles de salle, sommelières, bonnes à tout faire.

S'adresser à l'Office social, tél. 61.303, Secrétariat du parti radical, Martigny-Ville.

## Nouvelles du Valais

## † Jean Travaletti

Au moment de mettre sous presse nous apprenons le décès survenu à Vex de M. Jean Travaletti, ingénieur, décédé à l'âge de 78 ans.

Le défunt, fidèle adhérent au parti libéral-radical, a joué un rôle en vue dans la politique du canton et dans la diffusion de nos principes.

Il fut correspondant du *Confédéré* et présida jusqu'il y a quelques mois l'Association radicale du district d'Hérens.

Une plume plus compétente retracera sa carrière dans notre prochain numéro.

Les honneurs seront rendus dimanche à 11 heures, à Vex.

**Nécrologie.** — On nous annonce le décès de Mlle Marie Emonet, sœur de M. Emonet, marchand de fer à Martigny-Bourg, enlevée à l'âge de 81 ans.

L'ensevelissement aura lieu samedi, à 10 h. 15.

— Nous apprenons également le décès de M. Jules Cleusix, à Leytron, enlevé à l'affection de ses siens à l'âge de 48 ans seulement.

L'ensevelissement aura lieu à Leytron dimanche à 9 heures.

Aux familles éprouvées nos sincères condoléances.

## Une reculade du « Walliser Bote ».

Après 10 jours de réflexion, le *Walliser Bote* fait machine arrière et exprime des regrets (sont-ils sincères ?) de la publication de l'article dirigé contre M. Fama.

Nous rappelons que la rédaction y avait ajouté quelques mots. D'autre part, notre confrère se faisant le porte-parole de M. Anthamatten, affirme que ce dernier n'appartient pas à la rédaction.

Nous n'avons jamais prétendu cela. Nous avons écrit que M. Anthamatten faisait, sauf erreur, partie du Conseil d'administration.

La question reste posée : le conseiller d'Etat haut-valaisan approuve-t-il ou non l'article paru ?

## Une agression près des Evouettes.

(Inf. part.) Deux jeunes gens des Evouettes, MM. Victor Clerc, 23 ans, et Jacques Picon, 31 ans, celui-ci d'origine italienne, rentraient à bicyclette à leur domicile quand ils furent victimes tous les deux d'une lâche agression, au moment où ils quittaient la route cantonale pour s'engager dans un petit chemin transversal.

Les deux frères Paul et Hermann D., surnommés « Métroz », qui s'étaient embusqués sur leur passage, se précipitèrent sur eux et les frappèrent à coups de bâton.

Atteint à la tête, Victor Clerc tomba de sa machine et demeura évanoui sur le sol, tandis que ses agresseurs prenaient la fuite.

Son compagnon le transporta jusqu'au poste de gendarmerie et le blessé reçut les premiers soins du Dr Mariéthod de Vouvy, puis il put continuer sa route.

Son état n'en est pas moins jugé grave, et il entraînera une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

La victime a déposé plainte et le juge-instructeur du district de Monthey sera chargé d'instruire cette affaire où l'on discerne un acte de vengeance.

## Groupement touristique suisse du Mont-Blanc.

— Jeudi après-midi a eu lieu à Martigny, sous la présidence de M. Joseph Kluser, la séance constitutive de ce groupement.

Après une longue discussion, les statuts ont été adoptés et le comité définitif constitué comme suit :

Président, M. C. Sauthier ; vice-président, M. André Desfayes ; secrétaire, M. Victor Dupuis ; membres adjoints : MM. Revaz, président de Salvan, Joseph Kluser, Pierre Crettex, Champex, Perraudin, conseiller, Le Châble.

Assistaient à la séance notamment MM. Pouillot, président de la Chambre française de commerce de Lausanne, Liais, conseiller économique, Budry, directeur de l'Office suisse du tourisme, Lausanne.

## Arrachage des poiriers à cidre.

— Un certain nombre de propriétaires se sont inscrits et ont reçu un formulaire concernant l'arrachage de ces poiriers, action mise au bénéfice d'une allocation de la Régie fédérale des alcools.

Les intéressés sont informés que ces formulaires doivent être retournés, remplis, pour le 27 mars prochain au plus tard. Passé cette date, les inscriptions ne seront plus prises en considération.

Station cantonale d'arboriculture.

**Vieux abonnés.** — On nous signale que M. Emile Métroz, apiculteur à Liddes, est abonné au *Confédéré* depuis 40 ans ; son grand-père ayant reçu notre organe déjà 20 ans auparavant, c'est donc depuis 60 ans que cette famille reçoit le *Confédéré*. Nos sincères remerciements.

— M. Jean Gay, à Sion, ancien député, est abonné au *Confédéré* depuis 55 ans ; son fils M. Maurice Gay depuis 32 ans, et son petit-fils, M. Edmond Gay, député, depuis quelques années aussi. Nos remerciements.

— M. Albert Revaz, à Martigny-Bourg, est abonné au *Confédéré* depuis 1880, soit pendant 57 ans. Nos remerciements.

A qui le tour ?

**Fully.** — Concert de la « Liberté ». — Cette excellente musique donnera son concert samedi 20 mars, à la grande salle du Collège. Voir aux annonces.

## La vie à Martigny

## Le feu en ville

Ce matin, à 3 h. 50, la population de Martigny était réveillée par la voix lugubre du tocsin.

Le feu avait éclaté dans un immeuble en bois comprenant quatre appartements, dont trois étaient occupés par les familles Henri et Charles Bernard, et Cipolla ; le 4ème était vide.

Des voisins aperçurent des flammes dans les combles de l'immeuble ; ils alertèrent les pompiers et eurent toutes les peines à réveiller M. Cipolla.

La femme de ce dernier eut juste le temps de se sauver sans chaussures.

Bientôt les pompiers intervinrent avec la pompe à moteur et des hydrants, sous les ordres du capitaine A. Machoud et du lt. Ulysse Gay.

En 25 minutes, ils étaient maîtres du feu

Les dégâts sont importants ; l'immeuble appartenait à M. F. Bompard ; il était assuré, ainsi que les locataires

Heureusement qu'exceptionnellement le vent ne soufflait pas. L'immeuble incendié se trouvant à côté de la scierie Bompard et Cie, on a craint que le feu ne se communiquât aux dépôts de bois.

M. Marc Morand, président de la Ville, était sur les lieux avec différents conseillers.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

## Pharmacies de service

Jusqu'au 20 mars : Pharmacie Morand.  
Du 20 au 27 mars : Pharmacie Lovey.

## Martigny-Sports

Le Martigny-Sports organise dimanche 21 mars, en cas d'inscriptions suffisantes, un car pour Montreux pour accompagner sa première équipe. Les inscriptions sont reçues au Café des Messageries contre versement du prix du voyage soit fr. 4.— Le départ de Martigny est fixé à 12 h. 30 du Café des Messageries.

## La vie sédunoise

## Une heureuse innovation

D'entente avec l'administration des postes, les CFF viennent de prendre une heureuse initiative qui sera sans doute accueillie avec plaisir par le public.

Désormais, certaines gares et stations, parmi lesquelles Martigny et Sion, pourront vendre des timbres, des cartes postales et accepter au transport des colis postaux.

Cette innovation sera introduite, en premier lieu dans toutes les localités où la population en aura fait la demande et cette institution pourra se développer, au fur et à mesure des besoins.

Ce sont les directions d'arrondissement des deux administrations qui, d'un commun accord, désigneront les gares et les stations chargées d'assurer le service postal.

Il y a une trentaine d'années, un contrat avait été déjà signé entre les deux entreprises afin de fixer les bases de cette collaboration qui s'affirme aujourd'hui de façon très heureuse.

Il faut donc espérer que ce nouveau service postal sera maintenu pour le plus grand profit de la clientèle et que de nombreuses localités pourront en bénéficier.

## Les Sports

## Les matches de dimanche

**Ligue nationale :** Lausanne battra St-Gall ; Young-Boys fera un déplacement bien dangereux à Chaux-de-Fonds et pourrait bien laisser au moins un point ; Lucerne doit sortir vainqueur de son match contre Bienne ; Grasshoppers battra Lugano ; Bâle ne pourra que s'incliner devant Young-Fellows ; Nordstern est favori dans son match contre Berne.

**Ire ligue :** Monthey recevra Soleure et a toutes ses chances ; Cantonal doit battre Montreux, Granges en fera autant de Concordia ; Vevey aura plus de peine à se débarrasser de Aarau ; Urania battra Fribourg et Olten-Porrentruy se valent.

**IIe ligue :** Forward-Sion ; Sierre-La Tour et Nyon contre Stade Lausanne.

**IIIe ligue :** Montreux II-Martigny et Chippis-Villeneuve.

**IVe ligue :** Bouveret-Bex ; Villeneuve II-Vouvy ; Muraz-Monthey III ; Saxon-Ardon ; Martigny II a-Vernayaz ; Chalais-Brigue ; Grône-St-Léonard et Viège-Chippis II.

## Gymnastique préparatoire

Le cours de cadres, donné les 13-14 mars, a réuni, à Sion, 75 moniteurs et, à Viège, 54, ce qui porte le nombre total des participants à 129. Il y a une nouvelle augmentation par rapport à l'année dernière. On a enregistré avec satisfaction la présence de délégués d'une série de communes qui jusqu'à maintenant n'ont pas eu de cours de gymnastique préparatoire. Parmi les participants, on comptait aussi de nombreux instituteurs, ce qui est fort réjouissant.

Vu l'inclémence du temps, la direction a dû apporter quelques modifications au programme du cours. Néanmoins, disposant de locaux spacieux et bien aménagés, les instructeurs ont pu passer en revue tous les éléments nécessaires. L'instruction s'est terminée par une brève causerie sur les premiers soins à donner aux blessés. Cet exposé a été suivi d'exercices pratiques.

A Sion, la direction technique était assurée par M. Ch. Bertrand, professeur de gymnastique, à Monthey, qui était secondé dans sa tâche par MM. Rod. Roussy (Chippis), M. Bonvin et Ls. Bohler (Sion), Delaloye, inst. (Ardon) et Maret (Saxon). La partie administrative avait été confiée à MM. E. Rentsch de Saxon, E. Boll et Aug. Schmid, de Sion.

A l'issue du cours, M. P. Morand, de Sierre, qui a succédé à M. Boll à la présidence de la commission cantonale pour l'enseignement de la gymnastique préparatoire, a défini le but de la gymnastique post-scolaire dont les résultats doivent à tout prix se traduire par de meilleurs résultats aux examens de recrues. L'époque de ces examens approche. Il importe de se mettre à l'œuvre et cela sans retard, si l'on veut que les statistiques y relatives soient désormais plus favorables pour notre canton. Puissent de nombreux jeunes gens répondre à cet appel et suivre les cours organisés à leur intention, afin que le Valais lui aussi fasse un bond en avant dans le domaine de l'éducation physique !

## A travers le monde

## Après l'émeute de Clichy

Une déclaration de M. Blum

*L'émeute de Clichy continue à créer de l'agitation à Paris et elle a déclenché divers mouvements de grève, notamment dans les chantiers de l'exposition et dans le trafic des transports.*

*M. Blum doit faire ce matin à la Chambre une déclaration au nom du Gouvernement sur les graves incidents de Clichy.*

*On ne prévoit aucun débat. L'enquête se poursuit par ailleurs, et plusieurs manifestants ont été arrêtés.*

## Vive sensation à Londres

Le divorce de Mrs Simpson revient devant la Cour

*Une vive sensation a été causée jeudi à Londres quand on a appris que, sur la demande du procureur du roi à l'effet d'obtenir des directives, l'affaire du divorce de Mrs Simpson reviendrait vendredi devant le président de la Chambre de la Cour des divorces de Londres.*

*Plusieurs hommes de loi annonçaient à ce sujet qu'il s'agissait en l'espèce d'un cas extrêmement rare et dans certains milieux juridiques on semblait croire que cette affaire est rouverte à cause d'un « informateur » qui aurait certaines raisons personnelles de faire opposition au jugement de divorce rendu par le tribunal d'Ipswich le 27 octobre 1936, lequel devait devenir définitif dans un délai de six mois révolus.*

## Confédération

## Le prochain match international de tir

Le comité central de la Société suisse des carabiniers a décidé que le match international de tir aura lieu à Lucerne, en 1939, pendant la fête fédérale de tir, fête qui durera du 16 juin au 3 juillet.

## Les recettes des C. F. F. augmentent

On se souvient que depuis le début du 4e trimestre 1936, une amélioration appréciable des recettes ferroviaires s'est manifestée. Le mois d'octobre marqua une diminution du rythme du recul. En novembre, pour la première fois depuis le début de l'année, la comparaison mensuelle des recettes de 1935 et de 1936 fut favorable à cette dernière. La reprise s'accroît sensiblement en décembre.

Les deux premiers mois de 1937 ont largement confirmé les perspectives de redressement que le dernier trimestre de 1936 laissait entrevoir. Janvier 1937 a battu un record mensuel. Avec 23,6 millions en chiffres ronds, les recettes ont dépassé de 3,3 millions celles de 1936.

On mande de Berne que cet heureux redressement se confirme. Les chiffres officiels qui seront incessamment publiés accuseraient, pour février également, une amélioration des recettes de quatre millions environ sur celles de 1936. Quoi qu'en disent les pessimistes, il y a tout de même quelque chose de changé dans notre économie nationale !

## Etranger

## Les motifs d'un divorce

Un divorce a été prononcé récemment à Halberstadt, en Allemagne, au détriment du mari. Ce dernier critiquait continuellement la participation de la femme aux organisations féminines nationales socialistes. En outre, il ne voulait pas que son fils fit le salut allemand. Le jugement dit que tout Allemand est tenu de contribuer pour sa petite part à l'œuvre nationale socialiste.

## Attentat contre le comte de Chambrun

Le comte de Chambrun, ancien ambassadeur de France à Rome, a été victime, à la gare du Nord, à Paris, d'un attentat de la part d'une femme nommée Fontange qui a tiré sur lui un coup de revolver.

A 18 h. 5 mercredi, le comte de Chambrun s'appretait à monter dans la voiture lorsqu'une jeune femme, qui s'était cachée, tira une balle de revolver de fort calibre dont elle s'était munie, mais qui s'enraya après le premier projectile, sauvant ainsi d'une mort certaine celui qu'elle se proposait d'abattre.

Le comte de Chambrun, dont l'état de paraît pas très grave, a été blessé à l'aîne par Mme Laferrère (qui signait dans la presse : de Fontange) ; elle a été arrêtée.

Elle accuse le comte de Chambrun auquel elle avait fait des confidences de les avoir dévoilés à un homme qui lui était cher et qui occupe une fonction en vue, mais elle ne le nomme pas.

## Une femme périt carbonisée

Un incendie s'est déclaré mercredi dans un appartement de la rue Biot à Paris. Malgré la rapidité des secours, une femme a été carbonisée.

## Nous avons reçu :

## Guide suisse des hôtels

L'édition 1937 vient de paraître. Elle indique, pour près de 2000 hôtels, pensions et établissements de cures, non seulement les tarifs habituels et autres renseignements utiles, mais encore les prix à forfait pour un et pour 7 jours. Pendant les 2 dernières années, ces prix faisaient l'objet de publications spéciales à l'Office national suisse du tourisme. Les arrangements forfaitaires, qui comprennent toutes les dépenses usuelles dans les hôtels, sont devenus si à la mode depuis quel temps que l'introduction de ces prix constitue un réel et important progrès du Guide suisse des hôtels.

On peut se procurer le guide, contre envoi de l'affranchissement comme imprimé, auprès des bureaux de tourisme et de voyages, ou directement chez l'éditeur, la Sté suisses des hôteliers, Gartenstrasse 46, à Bâle.

## POUR PAQUES, Tairraz

confiseur, fabrique tout lui-même, c'est pourquoi il a du choix, de la qualité et des prix intéressants

## Serait-ce vrai ?

Le service d'information national assure qu'il a acquis la certitude que le gouvernement du Frente Popular espagnol aurait promis à l'Angleterre et à la France de leur céder le Maroc espagnol si ces deux Etats lui accordaient leur appui dans la lutte contre les nationaux.

Monsieur Léonce EMONET, à Martigny-Bourg ; Monsieur et Madame Joseph EMONET-DUPUIS et leurs filles Marie-Paule et Françoise, à Martigny-Bourg ; Madame et Monsieur Jean TORRIONE-EMONET et leurs filles Anne-Marie et Danièle, à Leysin ; Monsieur et Madame Paul EMONET-ARLETTAZ et leur fils Pierre, à Martigny-Bourg ; Madame et Monsieur Octave JASPART-MORAND et leurs enfants André, Paul, Denyse et Jean, à Mont-St-Martin (France) ; Monsieur et Madame Marius MORAND-GRAU, Le Havre (France) ; Madame Cécile MORAND et son fils Claude, à Genève ; Madame et Monsieur Ange QUIDACIOLU-MORAND, à Nice ; Les familles EMONET, COUCHEPIN, SIMONET-TA, TROTTEZ et CLOSUIT,

ont la profonde douleur de faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

## Mademoiselle Marie EMONET

leur chère sœur, tante, grand'tante et cousine, décédée dans sa 81me année, après une longue maladie, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le samedi 20 mars 1937, à 10 heures 15.

Départ de la Maison mortuaire à 10 heures.

Priez pour elle !

Madame veuve Jules CLEUSIX et son fils Emile, à Leytron ; Monsieur et Madame Joseph PHILIPPOZ et leur enfant ; Madame et Monsieur Marin RODUIT et leur enfant, à Riddes ; Madame et Monsieur Albert JUILLAND et leurs enfants, à Noës ; Madame veuve Louise FAVRE et ses enfants, à Sion ; Madame veuve Hortense CARRUZZO et ses enfants, à Chamoson ; Madame et Monsieur Maurice CRETTEENAND et leurs enfants, à Leytron ; Monsieur et Madame Louis CLEUSIX et leur enfant, à Leytron ; Monsieur et Madame Martin MICHELLOD et leurs enfants, à Leytron ; Madame veuve Henriette MICHELLOD et ses enfants, à Leytron ; Monsieur et Madame Gilbert MICHELLOD et leurs enfants, à Leytron ; Monsieur et Madame Jules MICHELLOD et leurs enfants, à Leytron ; ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

## Monsieur Jules CLEUSIX à LEYTRON

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et neveu, décédé dans sa 48me année, après une longue maladie muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Leytron le dimanche 21 mars, à 9 heures.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire part.

Profondément émue et touchée des nombreux témoignages de sympathie manifestés à l'occasion du grand deuil qui vient de la frapper, la famille HUGON-RIBORDY présente ses sentiments de vive gratitude à tous les parents, autorités, amis et connaissances qui de près ou de loin ont partagé sa douloureuse épreuve.

Pour votre cure de printemps :

Le dépuratif végétal **DARYL**

Le flacon pour la cure complète fr. 6.—

PHARMACIE DARBELLAY — SION

## Vente aux enchères

Les époux Solioz Jean et Catherine, née Ath, à Sion, vendront aux enchères publiques, le dimanche 21 ct, à 14 h. 30, au Café des Alpes, à Fully, tous les immeubles vignes et bâtiments qu'ils possèdent sur Fully.

Prix et conditions à l'ouverture de l'enchère.

P. o. A. Granges, notaire.

## Banque Tissières Fils &amp; Cie MARTIGNY

## Prêts hypothécaires

et sous toutes formes, aux conditions

les plus AVANTAGEUSES

avec toutes

facilités pour amortissements et remboursements

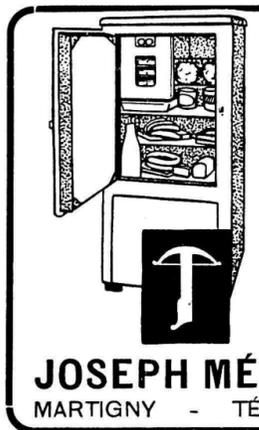
La Banque Tissières Fils & Cie est

régulièrement contrôlée, suivant la

nouvelle loi fédérale sur les Banques,

par la Fiduciaire "Dr Sender & Cie"

à Bienne et Zurich



**Frigomatic**  
Installations frigorifiques automatiques pour le ménage, le commerce et l'industrie. FABRICATION SUISSE. Plus de 10.000 références en Suisse.

**AUTOFRIGOR S. A. - ZURICH**  
Hardturmstr. 20. Tél. 58.860. Représenté par

**JOSEPH MÉTRAL ED. SCHNYDRIG**  
MARTIGNY - TÉL. 61.443 SIERRE - TÉL. 51.142

**Banque Populaire Valaisanne, Sion**  
CAPITAL et RÉSERVES : Fr. 1.000.000.-

**Obligations** à terme || **Carnets d'épargne** Dépôts depuis 5 fr.

**AUX MEILLEURES CONDITIONS**

**Engrais de Martigny**  
**Engrais Lonza**

POUDRE D'OS, GUANO DU PÉROU, SELS DE POTASSE, TOURBES  
**Semenceaux de Pommes de Terre** reconnus, sacs plombés, provenance Pologne et Hollande, chez

**Georges Claivaz, Martigny**  
TÉLÉPHONE : BUREAU 61.170, APPARTEMENT 61.365

Ne vous mariez pas sans avoir vu les

**ALLIANCES** OR 18 k.

de la Maison HENRI MORET, Martigny, Av. de Gare

**Vente aux enchères**  
Dimanche 21 mars, dès 14 h. 30, au Café de la Poste, de Charrat, Mme Alfred Girard-Rard, fera vendre aux enchères publiques, ses

**VIGNES**

situées sur le territoire de la Commune de Charrat. Prix et conditions seront lus à l'ouverture des enchères.

**ECHALAS**  
+ HELVETIA +

En Epicéa créosoté Longueur 1.50 m.  
formes carrées ou triangulaires

Les plus robustes Les plus durables

Représentants généraux pour le Valais :

**PFEFFERLE & C<sup>IE</sup> - SION**

**CLOSUIT & C<sup>IE</sup>**  
**BANQUE DE MARTIGNY**  
Maison fondée en 1871  
Correspondants de la Banque Nationale Suisse

**Prêts hypothécaires**  
à terme aux meilleures conditions de taux et d'amortissement.

**Prêts sur billets**  
**Escompte de traites**  
**Crédits de constructions**

Conformément à la loi fédérale sur les banques les comptes de notre établissement pour l'année 1936 ont été contrôlés par un office fiduciaire accrédité auprès de la commission fédérale des banques.

**Remise immobilière et commerciale**

Vente, achat, location : cafés-restaurants ; bâtiments pour séjour d'été avec concession pour pension d'enfants, vergers, jardins, propriétés arborisées, près à Champsec, vilans, etc.  
Offres et demandes à adresser à **R. Ischer**, Centrale, Lausanne, ou **L. PRALONG**, Rue de l'Hôpital, SION.

PENDANT LES FÊTES



**BRASSERIE VALAISANNE**  
**BOCK**

**A LOUER**, sur l'Av. de la Gare, un **JOLI APPARTEMENT** avec 2 chambres et cuisine. Eau, gaz, électricité. S'adresser à l'IMPRIMERIE du Confédéré.



... encore quelques gouttes d'Arome Maggi et la soupe sera délicieuse!

L'Arome Maggi relève aussi les sauces fades, beaucoup de plats de viande et de légume, et les salades de tout genre.

**AROME MAGGI**

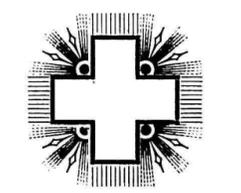
**Banque Populaire de Martigny**

**Dépôts** à vue en Caisse d'Épargne à terme

**Toutes opérations de Banque**

Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse des Banques Régionales

**ON DEMANDE Barbues**  
hauts pieds, Madeleine Angévine ou Cezaba. — Faire offres Vve Camille Udriot, Monthey.



**Lecteurs !**

**Favorisez LE commerce national !**

vous ferez œuvre d'entraide intelligente et de solidarité et sortirez des affres du chômage nombre de vos COMPATRIOTES !

**La saison dangereuse.**

Ceux d'entre-nous qui peuvent fuir la saison froide et pluvieuse sont peu nombreux. Et puis, à quoi bon? En recherchant un climat plus doux ou en restant chez soi, on devient plus délicat.

Il vaut certainement mieux se protéger contre les frimas en augmentant notre force de résistance. Or, rien ne vaut l'Ovomaltine. Avant de sortir, le matin, aux jours dangereux du premier printemps, il faut avoir soin de fortifier son organisme en prenant une tasse d'Ovomaltine.

Chacun ne peut pas faire de l'Ovomaltine son petit déjeuner coutumier. Mais, pendant



la saison malsaine qui succède à un hiver rigoureux, l'organisme a besoin de quelque chose de plus que la nourriture habituelle, même là où une dépense supplémentaire n'est pas chose très aisée. L'Ovomaltine est précisément une nourriture complémentaire. L'Ovomaltine est de l'énergie concentrée sous une forme si heureuse qu'elle est efficace presque aussitôt ingérée et qu'elle apporte rapidement à l'organisme les nouvelles substances nutritives dont il a besoin pendant son activité.

Ne l'oubliez jamais si vous voulez rester en possession de toutes vos capacités de travail lorsque, pendant la mauvaise saison ou une période de surmenage professionnel ou sportif, vos forces sont mises fortement à contribution.

**L'OVOMALTINE**  
veille sur vos forces.

En vente partout en boîtes de Frs. 2.- et Frs. 3.60.

**Dr. A. WANDER S. A., BERNE**

**Sommelière**  
21 ans, connaissant bien le service, **cherche place pour de suite** dans café-resta. S'adresser sous 9933 à Orell Fussli-Annonces, Martigny.

**ON DEMANDE** pour la saison d'été deux **Jeunes Garçons** de 12 à 14 ans pour la montagne, si possible sachant traire. Faire offres avec prétentions à Ferdinand Borloz, Les Planches, Sépey (Vaud).

**CAMION à vendre** à prix raisonnable, bonne occasion, marque UNIC 14 HP, parfait état de marche, solide, pneu neuf, batterie neuve. [Adresse : Vve Samuel Fischer, Fontanney sur Aigle.]

**Plymouth Chrysler**  
Commerciale 16 Ch. avec remorque, modèle 34, excellent état à **vendre de suite**. Ecrire sous chiffres OF: 2937 L. à Orell Fussli-Annonces, Lausanne.

**LEÇONS**  
H. CHARBONNET - SION musicien - violoniste diplômé ancien élève à l'Institut musical Farina, à Toulouse, et de M. Porta du Conservatoire de Lausanne.  
**Leçons de violon** (tous degrés et enseignements). Cours préparatoire pour le Conservatoire.  
Violoncelle — Saxophone Solège — Chant — Transpositions et copies de musique. Cours de musique générale pour adultes. S'inscrire chez M. O. Turci, Martigny, ou directement.

**Viande pr charcuterie de particuliers:** salamis, etc. Expédition au prix du jour  
Boucherie Chevaline Centrale Louve 7 Lausanne, H. Verrey

**Nouvel arrivage** d'env. 300 pièces, doux, malgre et 1/4 gras, de **FROMAGE DE MONTAGNE**  
Env. 4 kg. par pièce  
1 pièce par kg. fr. 1.80  
Envoi de 15 kg. à fr. 1.70  
Jos. WOLF, Coire, tél. 6.36

A propos du projet fédéral de

## Désendettement agricole

Voici l'essentiel de l'intervention de M. Paschoud, radical vaudois, dont le point de vue l'a emporté au Conseil national la semaine dernière :

D'une part, dans nos campagnes, on attend trop beaucoup trop de cette loi sur le désendettement agricole depuis si longtemps en chantier ; et cela parce qu'on la connaît mal, et que l'on espère une aide directe de la Confédération, alors qu'il s'agit seulement de quelques interventions individuelles et bien déterminées.

D'autre part, on y est opposé non pas tellement à cause de la portée financière du projet mais parce que l'on généralise des cas spéciaux qui ont donné lieu, lors des assainissements agricoles, à des abus ou à des opérations inutiles.

Dans ce domaine si complexe et si délicat, il convient donc d'aller lentement ; nous avons cependant, enfin, un projet de loi qui constitue une nouvelle pierre apportée à l'édifice de la Constitution foncière paysanne, c'est-à-dire à l'œuvre fondamentale visant à maintenir d'une façon indissoluble la ferme à la famille paysanne qui l'a toujours exploitée. C'est là, vous le savez, une condition primordiale de la vitalité d'une nation. Aussi la tâche la plus haute de l'Etat, consiste-t-elle à sauvegarder l'existence de la ferme en temps que cellule de la nation.

La loi qui nous est proposée cherche, dans des proportions que l'on peut estimer modestes, à réagir contre les lacunes de la législation libérale en vigueur jusqu'ici ; lacunes qui trouvent leur expression dans les assainissements et les ventes forcées ; elle permettrait d'éviter surtout les faillites massives, en série, actuellement menaçantes, et qui risquent de jeter à la rue, au chômage ou au prolétariat des villes, quelque 100.000 de nos concitoyens.

Les rapports présentés ont montré que pratiquement, à l'heure actuelle, 1000 millions environ de dettes ne sont plus couvertes. Grand nombre de domaines sont obérés au delà de leur valeur de rendement réel ; c'est là, presque à coup sûr, un capital perdu pour le pays. Le fait est brutal, mais il est ainsi.

Or, si l'on veut éviter réellement les réalisations forcées, les mesures projetées devraient entrer en vigueur avant l'expiration des sursis déjà accordés par nos œuvres cantonales d'assainissement et avant la fin de la durée d'application de l'arrêté fédéral du 28 septembre 1934 déjà prorogé.

Faut-il intervenir ou laisser les choses suivre leur cours ?

On peut se demander lequel des deux moyens ci-dessus serait le plus avantageux. Nous partageons l'avis que les ventes forcées et les faillites en série atteindraient, dans certaines régions, un nombre dont on a peine à se faire une idée. Le produit des réalisations de gages serait sûrement minime ; les créanciers subiraient de lourdes pertes que beaucoup ne seraient pas en mesure de supporter.

L'ébranlement politique et économique qui résulterait d'une politique de non intervention serait beaucoup plus sensible que n'importe quel autre procédé. Il s'ensuivrait, d'autre part, une concentration de la propriété foncière, en exploitations de moyenne et grande importance et la Suisse agricole perdrait davantage encore son caractère de pays à petite propriété rurale.

On dit que la dévaluation a opéré d'importants changements

Cette opération crée, pour le moment, une incertitude certaine, mais on peut avancer que de tous les groupements économiques, l'agriculture est sans aucun doute la plus dangereusement menacée par la politique de la vie à bon marché.

A présent comme avant, le surendettement existe, les dettes nées d'achats en période chère ou de reprises lors des partages sont là ; les caisses can-

tonales d'assainissement attendent nos décisions ; nous pensons donc que le projet de loi conserve toute son actualité.

La politique des prix est-elle susceptible de résoudre le problème ?

Nous ne le pensons pas. L'agriculture paie déjà tout plus cher. Le Conseil fédéral a pris la décision de dévaluer afin de faciliter l'industrie d'exportation, les banques et l'hôtellerie. Nous ne saurions toutefois nous désintéresser du sort du paysan, de l'artisan et des employés, qui vivent dans le pays. Les prix des produits de la campagne se sont relevés et se relèvent encore ; cela était nécessaire avant la dévaluation déjà, mais cela ne sauvera pas l'agriculture.

Le projet de loi que nous allons étudier est le plus sûr et le plus solide moyen d'apporter un correctif aux fâcheuses constatations que l'on fait en temps favorable : vente et achat de terres à des prix excessifs. La base d'estimation (valeur de rendement) proposée au chapitre I, l'application des règles de la succession paysanne du chapitre 4, la limitation du crédit sont tout autant de moyens qui ont des chances d'éviter à l'avenir l'endettement excessif et de ramener le prix des immeubles à destination rurale à un niveau plus rapproché de leur valeur réelle ; ils seront propres, enfin, lors des partages, à soutenir et fortifier celui qui reste accroché au sol natal et veut le faire produire.

Ce projet donc, indépendamment même du désendettement proprement dit, introduit une vaste action constructive qui présente un intérêt considérable, et demande une application rapide.

Un des points noirs du projet, c'est les prestations financières trop généreusement imposées aux cantons. Ces derniers, chargés des mesures d'assainissement, sont responsables de toutes les opérations. Sur ce point nous tenons à faire des réserves ; peut-être ce chapitre soulèvera-t-il, au cours de la discussion, des problèmes si vastes et si complexes, que des changements lui seront apportés.

Si le projet de désendettement fait l'objet de jugements très différents dans les milieux agricoles, ce n'est pas une raison, croyons-nous, d'éluder le problème. Ce n'est pas une mesure de crise que nous discutons, mais une loi d'avenir et l'élément capital d'une politique économique prudente, à laquelle nous nous rallions de tout cœur.

### Soiilure et contamination des eaux

Il a dû être constaté à maintes reprises que les eaux notamment des canaux, ont été polluées et que de grands ravages ont été causés dans la faune piscicole sans que les auteurs de ces dommages se soient rendu compte le moins du monde des conséquences regrettables de leurs actes aussi imprudents et irréfléchis que désastreux pour les occupants de nos petits cours d'eau.

Nous voulons parler des agriculteurs, des arboriculteurs et des vigneronniers qui nettoient leurs boîtes, ustensiles et autres récipients ayant contenu du sulfate, des produits cupriques ou insecticides dans l'eau des canaux. Ils versent dans ces derniers les déchets, les dépôts de ces matières chimiques très nocives pour les poissons, pour leurs œufs de même que pour la nourriture végétale et organique de la faune piscicole à laquelle on devrait vouer plus de soin étant susceptible de constituer une ressource intéressante pour l'Etat, une occupation lucrative pour beaucoup de nos compatriotes et enfin un délassement, un beau sport pour quantités d'amateurs.

Les pouvoirs publics compétents ayant compris depuis longtemps le danger de cet état de choses ont, dans le but d'y parer ou d'y porter remède, édicté un certain nombre de prescriptions et de mesures tendant à éviter la soiilure et la contamination des eaux de nos cours d'eau. Nous aimerions qu'à l'avenir ces dispositions légales contenues dans le « Règlement spécial pour l'art. 21 de la loi fédérale sur la pêche, du 21 décembre 1888, concernant la contamination des cours d'eau du 17 avril 1925 soient mieux respectées et que tous les agents préposés à la surveillance de la pêche (tous les agents assermentés de l'Etat et des communes) fassent tout leur devoir pour obtenir ce résultat.

aviez tout deviné, vous m'aimiez. Vous avez dû souffrir atrocement, et vous avez pu vous montrer si bon, si bon... que, au bout de quelque temps je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas d'être meilleur sur toute la terre. Ah ! Marc, cette croisière, ce premier soir où nous nous sommes trouvés deux seuls sur le *Carpe-Diem*... et « notre » tempête ! Marc, Marc, je crois bien que c'est de ce moment-là que date mon amour à moi !

Il soupira :  
— Et pourtant, c'est de ce soir-là qu'a commencé mon vrai martyre ! Ah ! petit Jack ! Petit Jack, comme vous avez pu être délicieusement cruelle et tendre, ce soir de tempête... quand vous m'avez dit ingénument : « Il me semble trouver le grand frère que je désirais ». Un grand frère... mon ambition était tout autre, vous savez !

Elle devint toute rose sous le baiser qui caressait sa tempe et, tout bas, elle avoua :  
— Un grand frère... est-ce bien comme cela que je vous aimais déjà ? Peut-être pas, mais je ne savais pas Marc, je ne savais pas encore. Si longtemps que je n'ai pas compris quel était le sentiment qui me faisait heurter quand vous étiez là, inquiète lorsque vous me quittiez et malheureuse, oh ! si malheureuse, lorsque vous vous occupiez d'une autre.

Le beau visage, énergique et doux, s'épanouit d'un sourire bienheureux.

— Jalouse ? Vrai, vous avez été jalouse ?

## Ce que sera l'exposition de Paris de 1937

On travaille activement sur les chantiers de l'exposition de Paris. L'inauguration est fixée inexorablement au 1er mai. Il ne reste donc plus que quelques semaines pour terminer les nombreuses constructions qui sont encore à élever, pour faire toutes les installations nécessaires. Aussi, l'activité est-elle intense. Dès maintenant on peut se rendre compte de ce qui sera cette exposition, qui doit dépasser en importance et en richesse toutes les précédentes. Aussi une visite des chantiers qui s'étendent sur une surface de près de 100 hectares — exactement 99 hectares 352 — est-elle des plus instructives. Une enceinte de 7 km. 500 entourera tout le terrain de l'exposition auquel on accèdera par 31 portes, plus 7 menant au champ clos des attractions. Actuellement, plus de 15.000 ouvriers, constituant trois équipes qui se relaient toutes les huit heures, sont occupés sur les chantiers. Les travaux se chiffrent par 654 millions, dont 376 au compte de la ville de Paris et 278 au compte de l'Etat.

Il y aura en tout 239 pavillons, dont cinquante étrangers. Les autres seront exploités par l'industrie, le commerce, la science, les arts. Vingt neuf seront affermés à de grandes concessions. Pour fournir d'eau et de lumière tout ce vaste emplacement, des travaux souterrains considérables ont été entrepris. Les conduites existant déjà sur l'emplacement ont été complétées par 15 kilomètres d'autres tuyaux et 10 kilomètres d'égoûts. Pour la lumière et la force motrice, 68 kilomètres de câbles à 12.000 volts et 84 autres à basse tension ont été installés. Il a été établi, en outre, 93 postes de transformation représentant 50.000 kilowatts. Les frais des travaux de voirie et de canalisation se montent à 85 millions.

Nous avons dit qu'il y aura cinquante pavillons étrangers. Sur le versant de la colline qui descend vers la Seine, à l'emplacement des jardins du Trocadero, se dresseront la majorité d'entre eux, notamment ceux de la Finlande, des Etats baltes, de la Hongrie, de la Norvège, de la Yougoslavie, de la Tchecoslovaquie, de la Roumanie, de la Pologne, de la Cité du Vatican. Pour le moment c'est encore tout un enchevêtrement de matériaux de toutes sortes, d'échafaudages, de grues mobiles, une agglomération de bois, de pierres, de marbre, de fer.

En bas, en bordure du quai, mais surplombant l'avenue de quatre à cinq mètres, s'élèveront les énormes pavillons de l'Allemagne et de la Russie soviétique. Le long de l'autre berge s'échelonnent toute une série d'autres pavillons, dont ceux de la Grande-Bretagne, de la Suisse, de la Belgique, de l'Italie, de l'Autriche.

Une preuve de l'importance qu'à l'étranger on attache à la participation à l'Exposition de Paris doit être vue dans les dimensions que présenteront certains de ces pavillons. Ainsi, par exemple, celui de l'Allemagne, d'une longueur de 162 mètres, couvrira une superficie de 3654 mètres carrés. Une tour de 54 mètres de haut le signalera de loin. Le pavillon de Grande-Bretagne, également de dimensions respectables, bien qu'un peu moins colossales, s'étendra sur une longueur de 105 mètres et aura une surface de 1890 mètres carrés.

Une des grandes attractions de l'exposition sera certainement le centre régional qui comportera

Nous sommes persuadé que les erreurs et les fautes signalées seront évitées dans une très grande proportion quand leurs auteurs, souvent involontaires, seront mieux renseignés et qu'ils se rendront compte que par l'introduction dans l'eau de ces matières nocives c'est la contamination du lit du cours d'eau, la destruction complète, pour de longues années, tant du poisson que de sa nourriture.

Avec un peu de bonne volonté, sans efforts, ce serait d'un seul coup augmenter un poste de recettes de notre économie cantonale et procurer de grands avantages matériels et moraux aux pêcheurs professionnels et amateurs.

Le Service cantonal de la pêche.

non seulement des pavillons des différentes provinces de France, mais de véritables villages avec toutes les caractéristiques des différentes architectures régionales adaptées aux nécessités et au style modernes, sans nuire au pittoresque. Ce sera là un voyage en miniature à travers la France qui offrira un coup d'œil des plus charmants. Pas de doute que ce coin de l'exposition n'attire en foule les visiteurs tant français qu'étrangers.

Au pied de la Tour Eiffel se grouperont la section de la diffusion artistique et technique, les pavillons du commerce et de l'industrie, de la publicité, de la presse, des beaux-arts, de l'urbanisme, etc., et le pavillon de la lumière. L'Esplanade des Invalides sera réservée aux attractions, tandis que vers la Place de la Concorde se grouperont les différents pavillons consacrés aux œuvres sociales.

Le Grand-Palais, qui, comme on sait, fut construit à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, abritera la section scientifique et des grandes découvertes. On y verra des merveilles, entre autres une machine électrostatique, construite sous la direction de M. Jolliot, prix Nobel, pouvant charger à 3 millions de volts deux sphères creuses mesurant 3 mètres de diamètre. Entre ces deux sphères, entourées d'une cage protectrice, jaillira l'étincelle dans l'air libre, la décharge dans l'air raréfié. Dans une autre salle, une machine de 100 mille ampères permettra des expériences mettant en évidence les découvertes d'Ampère, de Faraday, etc.

Une des importantes nouveautés de l'Exposition résidera dans une savante combinaison de la lumière et du son. Chaque soir, sur la place centrale du Trocadero, des projections lumineuses feront sortir de véritables ballets du sol. Des partitions spéciales, dues aux meilleurs compositeurs, accompagneront ces ballets lumineux. On parle même d'organiser des ballets célestes au bord de la Seine. Ce sera féérique. Chaque soir aussi la Tour Eiffel sera illuminée par 52 projecteurs disposés autour de la première plate-forme.

L'art, en général, occupera une place considérable à l'Exposition. Outre les Musées déjà existants au Trocadero, un Musée d'art moderne a été spécialement construit sur le quai de Tokio, où, à côté des chefs-d'œuvre de collections très diverses, on pourra admirer des œuvres des plus réputés artistes modernes.

Le théâtre, tout particulièrement, jouera un rôle prépondérant dans ces manifestations. Un programme des mieux choisis a été élaboré, qui englobe une série de scènes parisiennes. A l'exposition même, le Théâtre du Trocadero a été complètement reconstruit. Il comportera une salle de 3000 places, une scène — la plus grande de Paris et peut-être d'Europe — de 34 m. de largeur, 13 m. de profondeur, 19 m. de hauteur, dont l'ouverture mesurera 19.80 m., une fosse pouvant contenir 150 musiciens. On se propose d'y monter des spectacles classiques avec une mise en scène toute moderne.

On pourrait encore dire bien des choses sur cette future exposition, mais cela nous mènerait trop loin. Et puis, il faut bien laisser quelque surprise aux visiteurs. Ils seront d'autant plus émerveillés. (ie.)

### Un nouveau-né d'une livre !

Une petite fille venue au monde avant terme est née récemment à New-York. Elle ne pesait qu'une livre et les médecins de la ville ont été émerveillés de voir fonctionner un aussi minuscule organisme humain. La petite fille la « plus légère du monde », comme l'appelaient les journaux américains, n'a vécu que trois jours.

### Mort de l'acteur Signoret

On annonce la mort à l'hôpital américain de Neuilly, près Paris, de l'acteur Gabriel Signoret, qui avait créé de très nombreux rôles de comédies et de drames au théâtre et au cinéma. Il était né en 1878.

FEUILLETON DU « CONFEDERE » No 42

## La Croisière enchantée

ROMAN de Léo Darley

Bouleversée, soudain pénétrée de remords, elle murmura :

— Marc, mon pauvre Marc, vous saviez et vous avez accepté tout de même le mariage que je vous proposais et ses absurdes conditions...

— J'ai accepté, Jacqueline, parce que l'idée de vous épouser, même pour sauver Lorrez, était la plus merveilleuse pour moi ! C'était un peu le commencement de ma victoire. Vous l'aimiez ; mais c'est moi qui étais votre mari, qui vivais auprès de vous, qui pouvais vous protéger...

— Marc, dit-elle avec des yeux émerveillés. Vous

Tous droits de reproduction interdits aux personnes qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres de Paris

— De cette Anita, fit-elle, sincère. Ah ! à en mourir !

— Ah ! que je suis heureux, mon cher amour, murmura-t-il, extasié. Je me suis donné tant de peine pour arriver à cela !

— Mais c'est monstrueux, fit-elle, rieuse, soulagée soudain. Alors, votre empressement, votre cour à l'Espagnole ?

— Subterfuge pour tenter de vaincre votre belle indifférence. Quand je suis allé vous retrouver au Prieuré, n'en pouvant plus de ne pas vous voir au bout de quelques jours, je me suis servi d'Anita comme de la seule comparse que j'avais sous la main. Tout d'abord, j'ai cru réussir quand j'ai vu de quel air rageur vous observiez notre flirt. Et puis, et puis j'ai compris que le bonheur, la paix de Lorrez seuls vous inquiétaient et comptaient pour vous. Ah ! ce fut un triste jour que celui-là, vous savez, Jacqueline !

— Mon pauvre, pauvre Marc, murmura-t-elle humblement.

— Oui, vous m'avez fait beaucoup souffrir. Mais enfin j'ai pris mon parti de votre... amour pour Lorrez quand j'ai compris que c'était lui, que c'était votre dévouement pour votre maître aimé, qui provoquait notre mariage. Au fond, c'est épouvantable, vous savez, ma chérie, de devoir celle qu'on aime... à l'amour qu'elle éprouve pour un autre ! Comme cette pensée m'a torturé pendant toute cette cérémonie qui eût pu être si

douce, si heureuse, pendant tout ce jour où vous aviez la robe neigieuse d'une petite mariée, mais la robe seulement...

— Ah ! il ne fallait pas, il ne fallait pas, Marc, parce que maintenant je me rends bien compte que, si je ne vous aimais pas encore, vous, à ce moment-là... comme je vous aime aujourd'hui. Lui, Lorrez, je ne l'ai jamais aimé d'amour !

Il eut un cri de bonheur indicible :  
— Jack ! Ma chérie ! C'est vrai ? vous ne l'aimiez pas ?

Elle secoua ses boucles :  
— Je l'admirais, je lui étais si reconnaissante, si dévouée, j'aurais fait tout au monde pour lui. Mais j'ai seulement cru l'aimer !

Passionnément heureux, il la serra contre lui :  
— Mon cher amour !

Et tout bas, humblement, Jacqueline avoua son erreur sur les lèvres de son mari :

— Le cœur se trompe, murmura-t-elle doucement.

\*\*\*

Un instant plus tard, le premier émoi un peu calmé, Marc embrassa d'un regard reconnaissant les choses qui les entouraient.

— Et vous alliez partir ! Quitter tout cela, notre « chez nous », rien n'avait su vous garder...

(à suivre)

**Petite Chronique de la Mode**

**Le chapeau qu'il faut choisir**

Le premier devoir d'un chapeau est d'embellir la femme qui le porte. Il y a de jolis chapeaux qui enlaidissent, cela se voit ! Dites-vous bien que, seul, le chapeau qui vous rend jolie est vraiment le chapeau qu'il vous faut.

Et ne venez pas alléguer la mode, ses bizarreries, son excentricité. La mode est comme la loi : elle est faite pour être « tournée ». D'ailleurs, elle est si diverse, à chaque saison elle propose tant et tant de modèles, qu'on a vraiment trop de choix.

Quelle que soit la mode et sa fantaisie du moment, on trouve toujours parmi les modèles nouveaux des chapeaux à bords et des chapeaux sans bords. Les chapeaux à bords sont, nécessairement, un peu plus grands que la tête ; ils ombragent les yeux, ils dépassent la ligne du profil. Ils doivent donc être choisis par les personnes qui ont la tête plutôt grande, les traits assez accentués et le profil caractérisé.

Les chapeaux sans bords, réduits à peu près à la calotte, avec une graniture quelconque, ne sont réellement avantageux à porter que pour les femmes à visage rond, à traits courts, à tête plutôt petite.

Il existe aussi un chapeau à bords que l'on doit essayer très longuement, très prudemment, avant de s'en coiffer pour une saison : c'est le chapeau à bords très relevés devant. Forme nouvelle, élégante, qui peut aller « à ravir » mais qui, beaucoup plus souvent, est une catastrophe.

Parmi les chapeaux à bords, le choix est grand. Nous trouvons, en ce moment, des canotiers à fond plat, que l'on pose très obliquement ; des bretons et des tonkinois qui se placent moins de travers, et enfin des capelines « mouvementées » dont la passe est souvent ondulée et relevée devant ou d'un côté.

Le canotier va presque à tout le monde ; d'autant plus qu'on le fait plus ou moins plat, plus ou moins garni selon le visage, qu'il doit équilibrer. La calotte plate est corrigée aisément par une touffe de fleurs ou de ruban. Nous conseillons la garniture en hauteur pour les figures un peu fortes, afin d'éviter l'aspect « assiette » que l'on reproche très justement aux chapeaux plats.

Le breton et le tonkinois nécessitent des traits assez fins. Ils sont moins ombrageants que le canotier et, par conséquent, moins faciles à porter.

La capeline serait vraiment le chapeau embellissant par excellence, si la mode actuelle ne la réservait pas presque uniquement aux circonstances très habillées. Sauf pour les très jeunes filles et pour les mois d'été, la capeline n'est pas d'un usage courant ; on la remplace par le chapeau « chape-

**Les initiatives en sommeil**

En réponse à l'interpellation de M. Béguin, président du parti radical suisse, sur les initiatives qui dorment dans les cartons du Palais fédéral, M. Baumann, chef du département de justice et police, donna un aperçu sur l'état de celles-ci. Il s'agit des demandes populaires suivantes :

1. *L'initiative relative à la liberté de la presse* fut déposée par le secrétariat du parti socialiste, le 29 mars 1935. Elle était appuyée par 82,038 signatures. Cette demande populaire tend à la révision de l'article 55 de la Constitution fédérale et à la suppression de toute censure. Le comité central de la presse suisse a fait savoir qu'il présenterait un contre-projet. La votation populaire sur cette question devra vraisemblablement être renvoyée à 1938.

2. *L'initiative concernant l'interdiction de la franc-maçonnerie*, réunissant 56.946 signatures, a été déposée le 31 octobre 1934 par le comité de l'action helvétique. L'objet figure à l'ordre du jour

« lier » feutre ou panama de ligne masculine, très seyant pour beaucoup de femmes modernes.

*Chapeaux sans bords* : les chapeaux sans bords sont légion, parce qu'ils sont très seyants à beaucoup de visages et spécialement pour celles qui ont de beaux yeux et de petits traits chiffonnés.

La tiare, le fez, la toque haute et de forme conique, qui continuent d'être à la mode, conviennent particulièrement bien aux femmes brunes. Nous avons beaucoup apprécié certains « bourrelets » anamites et certaines toques chinoises, sur des cheveux de blondes. Portés sur des cheveux « platine » ces coiffures petites et noires prennent un accent merveilleux.

*Dimension et couleur* : Disons tout de suite qu'un chapeau paraît d'autant plus habillé qu'il est de dimensions plus vastes et d'une couleur plus marquée. Sauf pour la plage et la campagne il est à peu près impossible de porter un très grand chapeau en marine vive ou claire, même pendant les mois d'été. Un chapeau de ville s'en tient toujours à des dimensions moyennes. Nous aimons le noir, nous l'estimons pratique et seyant pour la majorité des femmes, mais si le bleu, le vert foncé, le marron ou le gris vous plaisent et vont à votre teint, adoptez-les ! On voit même des chapeaux bicolores : calotte verte, rouge ou jaune, cerclée d'un bord noir ou inversément.

Une règle à observer, qui tombe sous le bon sens, c'est que la dimension et la couleur du chapeau, sont commandées, avant tout, par la taille et par l'âge de la personne qui le porte.

Maniche.

de la présente session et sera soumis au peuple au cours de cette année encore.

3. *L'initiative pour la sauvegarde des droits constitutionnels des citoyens*, lancée par un comité spécialement constitué à cet effet, a abouti le 29 juin 1936 en réunissant 58,190 signatures valables. Elle demande une adjonction à l'article 113 de la Constitution tendant à introduire la juridiction constitutionnelle pour la Confédération. Le Tribunal fédéral aurait la compétence de connaître des plaintes concernant la violation des droits constitutionnels des citoyens. Le Conseil fédéral va établir un rapport à ce sujet.

4. *L'initiative contre les arrêtés d'urgence et pour la sauvegarde des droits démocratiques du peuple*, qui a pour but la révision de l'article 89 de la Constitution fédérale, a été déposée le 26 août 1936, par le secrétariat du parti communiste, à Zurich, avec 53,416 signatures. Elle fera l'objet du même rapport établi au sujet de la précédente initiative.

5. *L'initiative pour la protection de l'armée et contre les agents provocateurs étrangers* est l'œuvre d'un comité d'action zurichois qui l'a déposée le 3 octobre 1934. Elle a réuni 91.713 signatures et demande, par l'introduction de deux nouveaux articles dans la Constitution fédérale, une plus grande protection de l'armée, d'une part, et, d'autre part, une protection juridique contre les agents provocateurs étrangers. Cette seconde partie a été réalisée depuis l'adoption de la loi contre les agents provocateurs. Des dispositions pénales tendant à protéger l'armée sont prévues dans le projet de loi sur l'ordre public. Il conviendrait donc de retirer la demande populaire, faute de quoi il faudra la soumettre au scrutin du peuple.

6. *Initiative contre l'industrie privée des armements*. Cette initiative, qui a été appuyée par 56.848 signatures et a été déposée par le comité d'initiative pour le contrôle de l'industrie des armements, à Bâle, fera l'objet d'un contre-projet que le Conseil fédéral va établir à bref délai.

7. *L'initiative tendant à prélever un impôt fédéral de crise extraordinaire*, lancée par l'Union syndicale suisse, à Berne, a réuni 237.000 signatures qui furent déposées sur le bureau de la chancellerie fédérale le 8 avril 1933. Par arrêté fédéral du 13 octobre 1933, les Chambres ont introduit la contribution fédérale de crise. Il convenait en conséquence de renvoyer l'examen de la demande populaire qui ne pouvait toutefois être retirée, les pleins-pouvoirs accordés au comité ne prévoyant cette possibilité qu'en cas où le Conseil fédéral présenterait un contre-projet.

8. *L'initiative pour la sauvegarde des droits po-*

pulaires en matière fiscale a été déposée le 29 décembre 1934 par un comité suisse qui avait récolté 103.727 signatures. Le Conseil fédéral avait ordonné une expertise à ce sujet lorsqu'intervint la dévaluation. Il convient d'attendre de quelle façon la dépréciation monétaire agira sur l'économie et les finances fédérales avant de prendre position à l'égard de cette initiative.

9. *Initiative concernant l'assurance-chômage*. Cette demande populaire fut déposée le 6 août 1936 par un comité d'initiative qui avait réuni 170.537 signatures. Elle demande l'introduction, dans la Constitution fédérale, d'un article réglementant l'assurance-chômage. Le département de l'économie publique relève avec raison qu'il convient de ne pas soumettre à la votation populaire des questions d'assurance-chômage au plus fort d'une crise économique. Le département en question a d'ailleurs entamé des pourparlers avec les milieux intéressés pour établir de nouveaux principes en matière d'assurance-chômage.

10. *Initiative tendant à l'introduction d'une disposition transitoire à l'article 34quater de la Constitution fédérale concernant l'assurance-veilles et survivants*. C'est la plus ancienne demande populaire qui reste à examiner. Elle date de 1931 et récolta 51.011 signatures. Elle demande l'emploi de 25 millions de francs à prélever sur l'imposition du tabac et de l'alcool en faveur de l'assistance provisoire des vieillards et des survivants jusqu'à l'introduction de l'assurance-veilles. On sait que la situation financière de la Confédération a nécessité l'emploi de l'imposition du tabac et de l'alcool pour d'autres buts, à l'exception d'une somme de 8 millions de francs à répartir entre les cantons pour l'assistance aux vieillards et aux survivants et à la fondation suisse pour la vieillesse. Tant que cette situation financière reste précaire, il convient de renvoyer cette initiative, tout au moins jusqu'au moment où le Conseil fédéral aura pris une décision en ce qui concerne la réglementation définitive des programmes financiers.

11. *Initiative tendant à la dépolitisation des chemins de fer fédéraux*. Elle fut déposée par un comité d'initiative constitué à Zurich, le 12 mars 1935, et appuyée par 113.698 signatures. Elle tend à l'introduction, dans la Constitution, d'un nouvel article 26 selon lequel l'administration et l'exploitation des lignes de chemins de fer acquises ou construites par la Confédération reviendraient à une entreprise publique absolument indépendante de l'administration fédérale et possédant sa propre personnalité juridique. L'exploitation devrait être mise au service de l'économie nationale et menée selon des principes commerciaux. Le Conseil fédéral a décidé de renvoyer l'examen de cette initiative jusque après la votation sur la loi des C. F. F. L'adoption de celle-ci remplissant la condition principale posée par l'initiative en question.

**Fromage de famille**  
par pièce d'env. 4 kg.  
1/4 GRAS Fr. 1.80 le kg.  
1/2 GRAS Fr. 2.10 le kg.  
Tout GRAS Fr. 2.60 le kg.  
Eval de 15 kg., 10 ct. meilleur marché.  
Jos. WOLF, Coire, tél. 6.36

**CHEVAL**  
On en demande un du 1er mai au 1er octobre, pour le service du lait dans pâturage de plaine, trajet 10 min. — S'adresser à Chevalley frères, Aigre.

**A VENDRE Propriété**  
de 3 hectares, bon terrain en plaine, facile à travailler. Maison d'habitation, 4 pièces, grange, écurie et dépendances, eau, électricité. — Pour traiter, s'adresser à Mme Vve Colly, à Pralères, Sciez (Hte-Savoie)

**A vendre ou à louer à Sierre, Café du Pont**  
avec 2 étages locatifs, caves ; possibilité de commerce de vin. Pour renseignements, s'adresser à Papeterie TABIN, Sierre.

**Agriculteurs ! Profitez !**  
Vente de MACHINES AGRICOLES en tous genres et de confiance, pas de hausse jusqu'à épuisement du stock chez  
Chs Roduit, Martigny

**Rôti, bouilli, biftecks, saucisses, saucissons, salamis, viande fumée, viande pr charc. de particuliers : salamis etc.**  
Expéditions au prix du jour.  
Boucherie chevaline centrale  
Louve 7, Lausanne, H. Verrey

**A louer pour date à convenir Garage privé**  
(pour 1 auto)  
chez J. Zurcher-Barbero, Martigny-Ville.

ABONNEZ-VOUS AU CONFÉDÉRE



**Cesceau, Madame,**  
a le sens absolu de « qualité »  
Grâce à lui, plus de confusions dans les chicorées, parlant, plus de déceptions. Le sceau « DV » vous garantit une chicorée de valeur qui relève encore l'excellence de votre café.  
*Avec DV on sait ce qu'on a !*

**Viticulteurs! Arboriculteurs!**  
Employez de préférence à tout autre  
**L'HUMUS** engrais des défécations et l'organique engrais  
pour vigne, arbres fruitiers, asperges, fraises  
REPLACE COMPLÈTEMENT LE FUMIER  
Forte augmentation du rendement des propriétés. Nombreuses attestations de propriétaires du pays. Déjà onze années de preuves magnifiques.  
S'adresser au représentant :  
M. Lucien Cottagnoud, à Vétroz, ou à MM. Bény Frères, La Tour, Vevey  
Aux mêmes adresses : Véritable Nicotine suisse 15% "HERKA"  
Arséniate de cuivre dissous "LE VIOLENTUS"

**Pax ASSURANCES SUR LA VIE**  
vous garantissent une vieillesse à l'abri des soucis.  
Agence générale J. Tercier, Grand Pont 2, Lausanne  
**PAX SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE SUR LA VIE, BALE**  
Institution mutuelle Fondée en 1876

**Agriculteurs attention !**  
Il est temps que vous pensiez à vos engrais ; pas de beaux fruits sans les engrais organiques "CUPRA". Demandez pour vos fraisières l'engrais spécial "CUPRA" à base de sulfate de potasse, garanti sans brûlure, et de par son odeur de nicotine chasse le vers blanc, l'ennemi de nos fraisières.  
**CUPRA**  
**Pour vos vignes :**  
belles récoltes avec les engrais organiques spéciaux pour vignes "CUPRA" en les mettant aux labours du printemps. Des engrais riches à des prix abordables. Pour tous renseignements, adressez-vous à mes agents régionaux ou à la MAISON  
**Georges Claivaz, à Martigny**  
AGENT GÉNÉRAL POUR LE VALAIS  
Téléphone : Bureau 61.170, Appartement 61.365

**VARICES**  
**BAUME ST-JACQUES**  
de C. Trautmann, pharmacien, Bâle. Prix : 1 fr. 75  
Contre les plaies, ulcérations, brûlures, jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczéma, coups de soleil. Dans toutes les pharmacies  
Distributeur général : Pharmacie St-Jacques, Bâle

**Boissard Frères**  
Menuiserie mécanique  
**MONTHEY**  
Téléphone 61.50  
**TRANSPORTS FUNÈBRES**  
Cereneils simples et de luxe  
Croix - Transports par autocorbillard. Prix modérés.

**Menuiserie Albert Dirac**  
Pompes funèbres, St-Maurice - Tél. 219  
CERCUEILS, COURONNES, CROIX, CRÊPES  
Toutes Formalités

**CARDINAL**  
**Pendant les fêtes SUPER-BOCK**

**Mon cadeau de Pâques 10%**  
sur TOUS VOS ACHATS, c'est sérieux, un exemple... si vous achetez pour fr. 2.— cela ne vous coûte que fr. 1.80 puisque vous allez recevoir 4 tickets de 5% d'escompte. Ou cela devient intéressé-ant, c'est sur les savons Marseille, les panosons, les allumettes, etc. etc. Dans notre rayon de biscuits et chocolats ce 10% devient une véritable affaire. Profitez-en !!  
Magasin Philibert Louis Käntig.